

Organisation et missions du Service d'information du Gouvernement (SIG)

Organisation

Placé sous l'autorité du Premier ministre, le Service d'information du Gouvernement comprend :

- la direction ;
- les cellules ;
- le département chargé de la veille et de l'analyse ;
- le département chargé de la coordination interministérielle ;
- le département Rédaction, chargé de la production des contenus ;
- le département chargé des réseaux et des partenariats ;
- le département chargé de l'écosystème numérique ;
- le secrétariat général.

1. La Direction

Le directeur du Service d'information du Gouvernement et la cheffe de service, adjointe du directeur, sont assistés par :

- une cheffe de cabinet ;
- un secrétariat de direction, piloté par la cheffe de cabinet.

2. Les cellules

Outre les départements, trois cellules thématiques sont rattachées à la direction :

- une cellule chargée de la communication de crise ;
- une cellule chargée des dispositifs de communication ;
- une cellule chargée de la prospective et des recommandations.

3. Le département chargé de la veille et de l'analyse

Le département chargé de la veille et de l'analyse assure le suivi et la compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité, de l'action et de la communication gouvernementales et des sujets de société, au moyen d'études, de sondages, de veille et d'analyse des médias traditionnels et des réseaux sociaux.

Ce département veille particulièrement à l'hybridation des données issues de la veille des médias, des réseaux sociaux, des sondages et des indicateurs socio-économiques (travaux de think tank, centres de recherche, INSEE...) afin que les analyses produites prennent en compte les données issues de méthodologie plurielles et diverses. Il s'assure aussi que ces analyses soient facilement exploitables par les autres départements du SIG.

Le département de la veille et de l'analyse assure le suivi et la compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité, de l'action et de la communication gouvernementales et des sujets de société, au moyen d'études, de sondages, de veille et d'analyse des médias traditionnels et des réseaux sociaux.

Ce département veille particulièrement à l'hybridation des données issues de la veille des médias, des réseaux sociaux, des sondages et des indicateurs socio-économiques (travaux de *think tank*, centres de recherche, INSEE...) afin que les analyses produites prennent en compte les données issues de méthodologie plurielles et diverses. Il s'assure aussi que ces analyses soient facilement exploitables par les autres départements du SIG.

4. Le département chargé de la coordination interministérielle

Le département chargé de la coordination interministérielle assure le lien avec les directions de la communication des ministères et des opérateurs sous tutelles pour partager les bonnes pratiques et coordonner les actions de communication envisagées. Il anime la communauté des communicants de l'État, afin de garantir les échanges et retours d'expérience nécessaires à la montée en compétences de l'ensemble des communicants. Par ailleurs, il est en lien permanent avec les conseillers chargés de la communication des ministres pour s'assurer de la bonne compréhension et du relais des messages.

Il a également en charge le pilotage de marchés interministériels « métiers » (comme par exemple ceux d'achat d'espaces publicitaires et de création) afin de garantir la cohérence et la performance de la communication de l'État. Enfin, il assure le pilotage, le développement et le respect des référentiels communs de la communication de l'État : marque, accessibilité et éco-communication, etc.

5. Le département Rédaction, chargé de la production des contenus

Le département Rédaction assure la production de contenus informationnels et didactiques sur l'action du Premier ministre et du Gouvernement. Il est également garant de la ligne éditoriale du site gouvernement.fr et des réseaux sociaux du Gouvernement.

Il travaille en étroite collaboration avec les ministères et les autres départements pour produire les contenus de communication sur tous formats, notamment numériques, conformes à la marque de l'État. En partageant les bonnes pratiques, en analysant les habitudes de consommation et les évolutions technologiques dans le secteur numérique, il veille à la modernisation et au renouvellement des contenus publiés, notamment sur les réseaux sociaux.

6. Le département chargé des réseaux et des partenariats

Le département des réseaux et des partenariats détermine la stratégie de distribution indirecte de la communication gouvernementale dans le but de maximiser la caisse de résonance de la parole publique. Son rôle est de coordonner et animer les réseaux des communicants de l'État sur le volet des priorités de communication au niveau interministériel, tant à l'international en lien avec le ministère des Affaires étrangères qu'au niveau local, notamment l'animation du réseau des communicants de préfectures, en lien avec le ministère de l'Intérieur.

Il développe des collaborations avec des acteurs privés, publics, parapublics, académiques, étrangers ou nationaux afin de faire connaître les actions gouvernementales et de s'inspirer des meilleures pratiques. Il gère également les relations avec la presse pour augmenter la visibilité des actions entreprises.

7. Le département chargé de l'écosystème numérique

Le département chargé de l'écosystème numérique poursuit quatre missions principales :

- Créer des produits numériques citoyens (site gouvernement.fr) ;
- Instaurer une gouvernance cohérente de la toile Internet de l'État ;
- Mesurer les performances numériques ;
- Améliorer le parcours citoyen grâce à la création, au développement et à la maintenance du Système de Design de l'État.

Il administre le site internet gouvernement.fr et en organise l'évolution technique, avec l'ambition d'atteindre les meilleurs standards internationaux en matière d'expérience utilisateur numérique citoyenne. Enfin, il développe et pérennise la compétence du service en matière de gestion des données (conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, stratégie d'ouverture et de partage des données publiques, etc.)

Il assure le développement de projets numériques techniques et éditoriaux du SIG en lien avec les départements métier et les partenaires, internes et externes, du SIG. Il conseille les autres départements et joue un rôle d'expert vis-à-vis des autres ministères dans le domaine numérique.

8. Le secrétariat général

Le secrétariat général met en place les procédures de travail et les outils associés. Il assure la gestion des ressources humaines de proximité et veille à la qualité de vie au travail des agents du service. Il est par ailleurs chargé de la stratégie achat du SIG et pôle unique des achats de communication de l'État, en lien avec la direction des achats de l'État (DAE) et apporte dans ce cadre son soutien aux autres entités du service pour la passation des marchés publics dédiés. Il garantit la bonne gestion budgétaire et financière du service. Il assure la gestion informatique et logistique de proximité et déploie au sein du service les techniques ainsi que les outils informatiques spécifiques à ses besoins particuliers.

Il exerce ses missions en lien avec la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.

[Décret n°2000-1027 du 18 octobre 2000 relatif au Service d'information du Gouvernement](#)

Note du 24 mai 2023 relative à l'organisation du service d'information du Gouvernement